



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE de LLUPIA

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LLUPIA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Louis Amade, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Roger RIGALL**.

Nombre de membres : Étaient présents : M. Roger RIGALL, M. Noël GIRARD, Mme Carole VIDAL, M. Fabrice TIGNERES, Mme Geneviève MAURETTE, M. Gérard MAURAT, M. Roger BIER, M. Jean-Jacques AUROY, M. Patrick LENGAGNE, Mme Hélène PUIGBO, Mme Nadège BEAUVIEUX, Mme Céline BONNET, Mme Emilie RAMOS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL, M. Denis DEPRADE

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 08/06/2022

Date d'affichage : 23/06/2022

Étaient absents : Mme Caroline MANCUSO, M. Jean-René CASALS

Procurations : M. Georges PAYROU en faveur de Mme Geneviève MAURETTE

Secrétaire : Madame Céline BONNET

**Délibération n° : 2022-06-15 - 27
OBJET : Registre des déclarations d'intention d'aliéner**

M. Roger RIGALL expose :

REGISTRE DES DIA 2022, DU N°10 AU N°13

Numéro	Date	Parcelle	Adresse	Vendeur/acheteur	Observations
10	01/04	AC 23	3 bis carrer de l'aire	PITTOIS/OLIVE	Pas de préemption
11	25/04	AA 179	7 rue de la Sardane	HEROUARD/FREMY-FAFFITTE	Pas de préemption
12	24/05	AB 137	5 rue Pablo Picasso	PALAU/MARCHAND	Pas de préemption
13	30/05	AA 212	4 rue Yves Montand	PILOTTO/DAMPIERRE	Pas de préemption

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter de la présentation du registre.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de de Perpignan et publication par voie
d'affichage le jeudi 23 juin 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Monsieur Roger RIGALL

